

BILLET DE BLOG 16 juillet 2026

Un an après l'Engagement de Séville : défis et priorités pour les pays du Sud

Auteur

Ben Katoka

Chercheur, financement du développement durable

 Temps de lecture: 11 min

En juillet 2025, l'Engagement de Séville (*Compromiso de Sevilla*) réaffirmait les principes de la solidarité internationale et proposait des solutions concrètes pour le financement des Objectifs de développement durable, dans un contexte de baisse importante de l'aide publique au développement¹, puis de hausse des coûts de l'énergie liée à la guerre au Moyen-Orient. Quels progrès concrets ont été réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du *Compromiso* ? Et quelles actions peuvent-elles être mises en place rapidement au niveau des pays (notamment du Sud) et à l'échelle internationale pour l'accélérer ?

Des progrès concrets, mais d'importantes lacunes dans la mise en œuvre

Le [premier Forum sur le financement du développement \(FfD\)](#) post-Séville s'est tenu du 20 au 24 avril à New-York et s'est concentré sur la mise en œuvre et l'opérationnalisation du *Compromiso de Sevilla*. A notamment été salué le lancement de la Plateforme d'action de Séville (SPA), dont plus des trois quarts des [130 initiatives](#) ont déjà fait des état de progrès concrets, de même que certaines des [230 actions](#) convenues à Séville². Analyse de 3 avancées concrètes.

Le Club des emprunteurs

Le lancement officiel de cette [plateforme](#) en avril 2026 marque un tournant pour les pays du Sud : elle devrait en effet permettre des échanges d'expériences à la fois pratiques et techniques entre ces pays et de porter leur voix collective dans les débats internationaux sur la dette souveraine, au-delà du seul G20 — souvent perçu comme le pendant du [Club de Paris](#). En outre, cette plateforme s'inscrit dans la lignée de la , qui énonce les priorités du continent et ses exigences en matière de réforme de l'architecture mondiale de la dette. Et [le dernier G7](#) a reconnu ce club comme un instrument pouvant favoriser un dialogue constructif sur les enjeux d'endettement avec l'ensemble des parties prenantes concernées, y compris le Club de Paris et le secteur privé.

Une coopération fiscale internationale renouvelée

Environ 140 pays (dont les États-Unis, qui ont obtenu une exemption) ont adopté [un taux d'imposition minimum mondial de 15 % sur les bénéfices des grandes entreprises multinationales opérant dans plusieurs juridictions](#). Pour l'Afrique, toutefois, les recettes issues de ce mécanisme risquent d'être modestes, compte tenu du nombre limité de grandes entreprises multinationales³ opérant dans la région. Surtout, l'accord conclu début 2026 au sein du Cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) prévoit un régime « côte à côte » (*side-by-side*) qui soustrait les multinationales sous pavillon américain au pilier 2⁴, celles-ci demeurant assujetties à la seule imposition minimale des États-Unis ; les autres membres l'ont accepté, en contrepartie de la perspective d'une taxation de l'économie numérique. Cette architecture consacre de fait une souveraineté fiscale américaine sur ses propres entreprises, en marge du dispositif OCDE/G20, ce qui en limite d'autant la portée redistributive pour les pays du Sud.

En outre, les négociations relatives à l'élaboration d'une convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale et de ses protocoles ([paragraphe 28b](#)) ont été officiellement lancées, avec des échéances clés prévues en août 2026 et en 2027. Portée sous l'égide des Nations unies plutôt que de l'OCDE, cette convention vise à établir un socle universel et juridiquement contraignant de gouvernance fiscale internationale, assorti de protocoles thématiques — notamment sur l'imposition des services numérisés transfrontaliers et sur l'échange de renseignements. Elle ne se substitue pas formellement au Cadre inclusif OCDE/G20, mais en conteste le monopole normatif : l'enjeu, pour les pays du Sud qui en ont porté l'initiative, est de déplacer l'élaboration des règles vers une enceinte où ils disposent d'une voix égale. Les mécanismes de coopération fiscale internationale, tels que l'échange d'informations visant à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, ou encore l'imposition de l'économie numérique, peuvent apporter des ressources supplémentaires pour l'investissement dans des secteurs clés du développement dans les pays du Sud.

Ces avancées ont également été mises en lumière lors de la [conférence sur la fiscalité et le développement](#) qui s'est tenue à Tokyo les 2 et 3 mars 2026, trouvant ainsi un ancrage direct dans la déclaration finale [du dernier G7](#).

Le renforcement des capacités nationales

Le lancement du réseau international de points focaux nationaux pour le financement du développement durable (paragraphe 65d) constitue un autre progrès concret, reflétant la volonté de renforcer l'appropriation et le leadership dans les pays bénéficiaires, dont beaucoup s'appuient sur les cadres nationaux de financement intégrés existants. À ce jour, [plus de 70 pays ont mis en place des points focaux nationaux](#), qui devraient renforcer le suivi (par de meilleurs systèmes de données notamment) et améliorer la coordination au niveau national. Dans de nombreux pays africains en effet, une collaboration inefficace entre les ministères et le manque de clarté quant aux rôles et responsabilités des différents acteurs concernés empêchent une utilisation optimale des financements disponibles. Les points focaux, souvent rattachés aux

ministères des Finances ou du Plan, permettront de garantir la cohérence des politiques au niveau national notamment en convoquant des groupes de travail interministériels sur les questions directement liées au financement du développement durable.

Privilégier les actions immédiates et à fort impact

Le coût du service de la dette reste un frein majeur pour les pays à revenus faibles et moyens, et pour l'Afrique en particulier, où [le coût moyen d'emprunt a augmenté de 91 % entre 2020 et 2024](#). La guerre au Moyen-Orient risque d'exacerber cette crise en réduisant les dépenses déjà faibles de ces pays en matière d'investissements publics dans le capital physique et humain, ainsi que leur capacité à assurer le service de la dette. Alors que [les capitaux, le commerce et les investissements sont de plus en plus influencés par des considérations géopolitiques](#), il devient essentiel d'identifier et de prioriser les actions les plus réalistes et à impact immédiat.

Accroître la valeur ajoutée locale : le cas des minéraux critiques

De nombreux pays du Sud disposent de réserves substantielles de minéraux essentiels à la transition énergétique mondiale, dont la demande (principalement alimentée [par les besoins en minéraux destinés aux véhicules électriques et au stockage par batterie](#)) devrait [quadrupler](#) d'ici 2040. Une meilleure exploitation de ces ressources nécessite des partenariats internationaux qui soutiennent l'industrialisation et renforcent la valeur ajoutée locale, par le biais du renforcement des capacités et du développement des infrastructures, tout en respectant la souveraineté des pays concernés ([paragraphes 46a et 46b](#)).

La réalisation de cet objectif dépend largement du lien entre deux agendas politiques mondiaux mais distincts sur les minéraux critiques. Le premier, basé sur une logique de sécurité économique et de « dérisquage » (*derisking*) pour les pays consommateurs, fait écho [aux partenariats mutuellement bénéfiques](#) proposés dans le cadre de la [présidence française du G7](#). Le développement des pays du Sud y est perçu non comme une fin, mais comme un levier stratégique pour diversifier l'offre en terres rares pour les pays consommateurs ([T7, 2026](#))⁵. Le second vise à permettre aux pays producteurs de tirer davantage de valeur de leurs ressources minérales en soutenant le développement de chaînes de valeur, tout en respectant leur souveraineté nationale. Cela inclut notamment le recours à la finance mixte pour développer les infrastructures, le déploiement de hubs de transformation, ainsi que le développement de corridors logistiques⁶.

Par ailleurs, [une récente déclaration conjointe des banques multilatérales de développement \(BMD\)](#) détaille comment celles-ci peuvent, de manière coordonnée, accompagner les pays partenaires grâce à un soutien au marché et à des outils de partage des risques. Cependant, l'enjeu de cette offre de financement coordonnée par les BMD et de nouveaux partenariats internationaux sera de permettre aux pays sources de réserves naturelles stratégiques, comme la République démocratique du Congo (premier producteur mondial de cobalt et de coltan), de créer des emplois, de développer des industries et de devenir des pôles majeurs du commerce intrarégional.

Renforcer la transparence et la gestion de la dette

Cette priorité est essentielle pour réduire les vulnérabilités et permettre un endettement plus responsable dans les pays du Sud, alors que la corruption et la composition de la dette deviennent de plus en plus complexes, renforcées par une mosaïque de créanciers publics et privés. [Le rapport sur la dette internationale 2025 de la Banque mondiale](#) indique que la transparence aide à prévenir les crises en limitant les passifs cachés et l'incertitude, et facilite la détection précoce ainsi que la gestion ou la restructuration efficace de la dette. Le cas du Sénégal, avec [une dette non déclarée d'environ \\$7 milliards](#) révélée en 2025, témoigne de l'impact négatif de l'opacité sur la viabilité de la dette publique dans les pays du Sud.

Au niveau international, l'accent devrait être mis sur la mise en place d'un registre mondial de la dette pour tous les créanciers publics et privés, incluant la publication en temps opportun et en toute transparence d'informations concernant les activités de prêt ([paragraphe 48c](#)). Au niveau national, les priorités devraient inclure le renforcement des pouvoirs du Parlement ([paragraphe 48b](#)) pour examiner et approuver tous les prêts internationaux de grande envergure, ainsi que le renforcement de la transparence par la publication des détails des emprunts publics et l'habilitation du Parlement à examiner et approuver tous les emprunts extérieurs. Ces deux aspects pourraient être mis en avant dans le cadre d'un plaidoyer et d'échanges d'expériences à travers le Club des emprunteurs.

Orientations stratégiques pour les décideurs

Un an après le *Compromiso* de Séville, des progrès concrets ont été réalisés dans la mise en œuvre des résolutions, mais il reste encore beaucoup à accomplir, dans un contexte mondial de crise. Les besoins des pays du Sud (financement, capacités, gouvernance) sont importants, et devront être pris en compte par les prochaines présidences du G20 (britannique puis sud-coréenne en 2027 et 2028, respectivement) : accélération des [réformes du Cadre Commun](#), par l'adoption d'une approche commune des restructurations de la dette pour les pays à revenu intermédiaire vulnérables non éligibles ; mise en œuvre de l'approche à trois piliers du FMI et de la Banque mondiale, [également préconisée par le G7](#). En ce qui concerne la publication et la transparence des informations relatives à la dette, l'actuel [Exercice de partage de données de la Banque mondiale](#) devrait rapidement élargir le cercle des créanciers participants au-delà des 18 pays du G7 et du Club de Paris. Et les gouvernements des pays du Sud, africains en particulier, devraient renforcer l'intégrité du secteur public à travers notamment des mécanismes de contrôle et de lutte contre la corruption. La crédibilité de la mise en œuvre du *Compromiso* de Séville repose désormais sur la priorité accordée à ces actions immédiates et leur mise en œuvre effective par ceux qui en portent la responsabilité : les États membres au premier chef, les gouvernements des pays du Sud eux-mêmes et leurs partenaires de développement.

¹
https://www.oecd.org/en/publications/oda-projections-for-2026-and-the-near-term_d7c74fa2-en.html

²
À noter que la SPA ne couvre pas toutes les 230 actions du *Compromiso*.

³
Celles dont le chiffre d'affaires consolidé mondial dépasse le seuil de 750 millions d'euros.

⁴
Mise en œuvre coordonnée de l'impôt minimum mondial.

⁵
L'objectif chiffré étant de passer sous le seuil de 60 % de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur unique hors G7 pour les terres rares d'ici 2030.

<https://www.g20.org.za/wp-content/uploads/2025/04/G20-TF1-FINAL-Deliverable-3-G20-Critical-Minerals-Framework.pdf> (cf. pilier 3)

